



MONUSCO

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour
la Stabilisation en République Démocratique du Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Rapport préliminaire de la mission d'enquête du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les viols massifs et autres violations des droits de l'homme commis par une coalition de groupes armés sur l'axe Kibua-Mpofi, en territoire de Walikale, province du Nord-Kivu, du 30 juillet au 2 août 2010

24 Septembre 2010

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION.....	3
II. METHODOLOGIE ET DIFFICULTES RENCONTREES	4
III. CONTEXTE DE L'ATTAQUE.....	5
IV. DEROULEMENT DES FAITS ET IDENTIFICATION DES RESPONSABLES	7
V. VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	9
5.1. Viols et autres violences sexuelles	9
5.2. Pillages, enlèvements, travaux forcés et autres violations des droits de l'homme	10
VI. REPOSE DES AUTORITES CONGOLAISES, DE LA MONUSCO ET DES PARTENAIRES HUMANITAIRES	11
6.1. Les autorités congolaises	11
6.2. La MONUSCO	12
6.3. Les partenaires humanitaires	13
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	14
ANNEXE I : CARTE DU TERRITOIRE DE WALIKALE	16

I. Introduction

1. Du 30 juillet au 2 août 2010, une coalition d'éléments Maï Maï Cheka, des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), ainsi que d'éléments du Colonel Emmanuel Nsenyumva¹, rassemblant au moins 200 combattants², a systématiquement attaqué les populations civiles dans 13 villages situés sur l'axe Kibua–Mpofi³, groupement d'Ihana, secteur de Wanianga, territoire de Walikale, province du Nord-Kivu. Les assaillants ont pillé la plupart de ces villages, ont violé en masse des femmes, ainsi que des hommes et des enfants, enlevé et soumis des civils à des travaux forcés.
2. Informée de cette situation, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a déployé sur les lieux une mission conjointe de protection, incluant du personnel du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)⁴, du 13 au 17 août 2010, en vue de faire une évaluation de la situation sécuritaire, d'y analyser les besoins de la population civile en matière de protection et de vérifier les allégations de viol, d'enlèvement, de travaux forcés et de pillage à l'encontre de civils. Sur la base des informations recueillies lors de cette mission auprès de l'ONG *International Medical Corps* (IMC) ayant administré les premiers soins aux victimes, les premiers chiffres indiquaient qu'au moins 154 civils avaient été victimes de viols et de violences sexuelles.
3. Compte tenu de l'ampleur et de la gravité de ces allégations, le BCNUDH a déployé une équipe d'enquête spéciale (ci-dessous l'équipe) sur les lieux, du 25 août au 2 septembre 2010, en vue d'y mener des enquêtes approfondies sur ces violations des droits de l'homme. Cette équipe a visité les 13 villages ciblés par les assaillants et a recueilli plus de 300 témoignages individuels provenant de sources différentes. Le présent rapport présente de manière préliminaire les résultats des enquêtes menées par l'équipe de mission.
4. A la lumière des informations recueillies au cours de cette mission et du travail de synthèse des listes de victimes de viol dressées par les partenaires, l'équipe est en mesure de conclure qu'au moins 303 civils ont été victimes de viol, parmi lesquels 235 femmes, 13 hommes et 52 filles et 3 garçons. Ces chiffres pourraient être revus à la hausse dans la mesure où plusieurs victimes ne se sont pas fait connaître à ce jour par peur, notamment en raison du poids des coutumes locales et du risque de rejet et d'abandon par leurs communautés. Par

¹ Il s'agit d'un colonel congolais (ex-CNDP) intégré aux FARDC suite aux accords de paix de Goma de mars 2009. Il a rejoint la rébellion au début de l'année 2010. Il serait de la famille du Lieutenant Colonel Yusuf Mboneza, lui aussi ex-CNDP, ancien commandant de la 212^{ème} Brigade dont le quartier général est basé à Walikale centre et dont la zone de compétence couvre les villages attaqués par la coalition.

² D'autres sources ont indiqué que le nombre de rebelles variait entre 300 et 400.

³ Situés respectivement à 85 km et 56 km au nord-est de Walikale centre. Cet axe s'étend sur une distance de 21 km et est situé de 7 à 28 km à l'ouest de Kibua.

⁴ Le 1^{er} février 2008, la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la MONUC et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en RDC ont été intégrés, formant ainsi le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH).

ailleurs, la moitié de la population vit toujours dans la brousse par crainte d'une nouvelle attaque. En outre, au moins 923 maisons et 42 boutiques ont été pillées et 116 civils ont été enlevés pendant ces attaques et ensuite soumis à des travaux forcés.

II. Méthodologie et difficultés rencontrées

5. Lors de la mission du 25 août au 2 septembre 2010, l'équipe s'est rendue dans les 13 villages ciblés par les assaillants et a enquêté de manière rigoureuse sur les allégations de viol, d'enlèvement et de pillage systématique à l'encontre de civils afin de mieux cerner le contexte et le déroulement de ces attaques, d'en déterminer les victimes, les auteurs présumés, ainsi que leurs mobiles. A cette fin, elle s'est entretenue avec des témoins directs et des victimes des attaques, des chefs de villages, de localités et de groupements, vivant sur l'axe susmentionné, des infirmiers des centres de santé de Mpofi, Kembe, Luvungi et de Lubonga, des responsables des ONG *Heal Africa* et *International Medical Corps (IMC)*, des militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) positionnés à Mpofi et à Kibua, le Commandant de la 211^{ème} Brigade des FARDC, ainsi que des casques bleus de la *Company Operating Base (COB)* de la MONUSCO à Kibua.
6. Par ailleurs, il est à noter que certains témoins et victimes, traumatisés par les événements, ont entretenu une confusion sur les dates pendant qu'ils relataient les faits, ce qui a rendu complexe l'analyse des informations collectées et la concordance des récits. En raison du poids des coutumes et des traditions locales, plusieurs victimes de viol, craignant d'être rejetées et abandonnées par leurs familles, ne se sont pas fait connaître et n'ont pas fait part à l'équipe des violations dont elles ont été victimes. Par ailleurs, la moitié de la population vit toujours dans la forêt, craignant une nouvelle attaque des assaillants. Parmi elle, figureraient des victimes de viol avec lesquelles l'équipe n'a pas pu s'entretenir. Par conséquent, bien qu'ayant interviewé plusieurs victimes, l'équipe n'a pas été en mesure d'en établir un bilan exhaustif.
7. L'équipe a pris connaissance des listes des victimes de viol établies par les partenaires et en a fait une synthèse⁵. Certaines listes avaient été dressées sans aucune vérification préalable et sans mention de l'âge, du sexe et du village d'origine des victimes, ainsi que du type de violation des droits de l'homme dont elles avaient été victimes. L'équipe n'en a pas tenu compte dans sa méthodologie de travail. Cette dernière a consisté à se rendre dans chaque village ciblé, à interroger individuellement les victimes et tout autre témoin et à confronter les noms des victimes interrogées avec ceux figurant sur la liste de synthèse.
8. Au cours de la mission, l'équipe a également fait face à des contraintes en raison de l'insécurité qui prévalait dans la zone visitée. Des messages annonçant une nouvelle attaque des FDLR se sont multipliés⁶ et certaines localités autour de Kibua auraient été attaquées par

⁵ La liste de synthèse a été établie sur la base des listes de viols dressées par les chefs de villages et de localités, les centres de santé et certains partenaires tels que *Heal Africa*, IMC et la section protection de l'enfant de la MONUSCO.

⁶ Par exemple, l'attaque de Kibua par les FDLR était annoncée le samedi 28 août 2010. Des coups de feu ont été entendus par des villageois dans les villages situés autour de la localité de Kishanga, à l'est de Kibua, le 31 août 2010. Des informations non confirmées reçues auprès de la population locale attribuaient la responsabilité de ces coups de feu aux FDLR.

les FDLR au moment de l'enquête. Cette insécurité a réduit les mouvements et limité le temps de travail sur le terrain. L'équipe n'a ainsi pas pu terminer les entretiens avec les victimes dans les villages de Kasuka, Brazza, Lubonga, Chubo, Bitumbi et Ndorumo.

9. Le 4 septembre 2010, l'équipe de mission a communiqué sommairement à l'Auditeur de la Cour militaire opérationnelle (CMO) de Goma, des informations recueillies sur les viols massifs et autres violations des droits de l'homme sur l'axe attaqué. L'Auditeur de la CMO a informé l'équipe que la justice congolaise a ouvert un dossier pour cette affaire et déploiera prochainement une équipe d'enquêteurs sur le terrain.

III. Contexte de l'attaque

10. En l'absence de l'autorité de l'Etat, plusieurs bandes armées, notamment les FDLR, les Maï Maï Cheka, ainsi que des éléments armés du Colonel Emmanuel Nsengiyumva, ont établi leurs bases dans les forêts de Walikale et y règnent en maîtres. Elles y contrôlent certaines carrières minières qui y abondent, ainsi que les axes routiers qui y mènent. Profitant de la vulnérabilité et du désarroi de la population civile qui vit dans ce territoire, ces groupes se sont autoproclamés défenseurs des intérêts de leurs communautés respectives. Sous le faux prétexte de revendications politico-sociales, ces bandes armées ont pris le contrôle de plusieurs localités dans le territoire de Walikale, dans la province du Nord-Kivu.⁷ Le territoire de Walikale est une zone riche en minerais et le contrôle et l'exploitation des mines par des groupes armés leur permettent de financer leurs mouvements.
11. Depuis le lancement des opérations par les forces gouvernementales à leur rencontre en 2009⁸, les FDLR ont systématiquement lancé en représailles des attaques meurtrières contre les populations civiles insuffisamment protégées et généralement accusées d'être des « traîtres ». Ces attaques sont caractérisées par des tueries, des violences sexuelles massives, des pillages systématiques, des enlèvements, ainsi que la soumission de civils à des travaux forcés.
12. Si les concessions minières ont été officiellement octroyées à trois entreprises étrangères⁹ à Walikale, il demeure que l'exploitation des minerais reste majoritairement artisanale et est fortement contrôlée par les bandes armées les plus influentes de la région, notamment les FDLR. Plusieurs groupes armés de moyenne envergure, vraisemblablement tournés vers une économie de guerre, à l'instar des Maï Maï Cheka et des éléments armés du Colonel Emmanuel Nsengiyumva, se sont ralliés opportunément aux FDLR ces derniers mois dans la perspective non seulement de gagner leur part dans ce trafic de minerais, mais aussi et surtout de démontrer leur capacité de nuisance sur les civils pour forcer la main au gouvernement congolais à négocier la paix.

⁷ Les FDLR y vivent au moins depuis 1994 et y ont installé leur état-major, notamment à Mutongo, Mungazi et Kishanga. Plus récemment en 2010, les Maï Maï Cheka et les éléments armés du Colonel Emmanuel Nsengiyumva ont établi leurs bases à Irameso et à Misao.

⁸ Ces opérations, telles celles menées dans le cadre de Kimia II, avaient pour but de neutraliser les FDLR, mais mal planifiées, elles ont eu des effets désastreux sur les populations civiles.

⁹ Le consortium anglo-sud africain *Mining Processing Company* (MPC), la *Oakridge Company* dirigée par un britannique vivant au Rwanda et la société congolaise Groupe minier Bangadula (GMB) se disputent la très productive mine de cassitérite de Bisiye.

13. Ce trafic de minerais profite également aux autorités administratives locales et aux militaires des FARDC sans scrupules déployés à Walikale. Ces derniers s'attachent le soutien de leur chef hiérarchique au niveau provincial et central.¹⁰ Animés par l'appât du gain et rassurés de leur impunité¹¹, ils développent des liens cachés¹² avec les groupes armés opérant dans leurs zones de déploiement ou quittent ces dernières pour rejoindre les sites miniers laissant les populations civiles dans l'insécurité. Les ordres de déploiement et de redéploiement des FARDC dans les localités de Walikale seraient parfois restés sans suite à cause de la lutte de positionnement d'officiers militaires autour des zones ayant des carrières minières importantes. Ces querelles, associées à la collaboration des FARDC avec les bandes armées rebelles¹³, ont une incidence négative sur la capacité des FARDC à protéger effectivement les populations vivant dans leur zone de déploiement.
14. Alors qu'il n'y avait pas d'éléments des FARDC au moment de l'attaque, l'axe ciblé par les assaillants relève de la 212^{ème} Brigade placée sous le commandement du Lieutenant Colonel Yusuf Mboneza. Des sources locales ont indiqué que le départ anticipé des éléments de la 212^{ème} Brigade des FARDC de l'axe attaqué il y a au moins 2 mois (voire 4 mois pour certains villages) aurait été ordonné par le Lieutenant Colonel Mboneza au motif que les FDLR n'y constitueraient plus une menace pour la population civile et que les retombées de l'exploitation minière n'y seraient pas juteuses. Le Lieutenant Colonel Mboneza a été arrêté le 12 août 2010 notamment pour insubordination, refus d'ordre, abandon de troupes sur le champ de bataille, fuite devant l'ennemi suite à l'attaque de Kilambo par une coalition Maï Maï Cheka et FDLR à la fin du mois de juillet 2010.¹⁴ Cette arrestation illustre la propension de certains officiers militaires FARDC à accorder la priorité à leurs intérêts personnels au détriment de leur mandat de protection de la population. Pareillement, l'équipe de mission n'a pas pu clarifier pourquoi la Police d'intervention rapide (PIR) n'a pas été

¹⁰ Voir le rapport de l'ONG *Global Witness* de l'année 2009 intitulé « *Face à un fusil, que peut-on faire ? La guerre et la militarisation du secteur minier dans l'Est de la RDC* ».

¹¹ Les attaques à Bisiye et Mpama en 2009, ainsi que l'arrestation du Lieutenant Colonel Mboneza et sa libération de force par ses compères de l'ex-CNDP le 12 août dernier, alors qu'il était en détention au cachot de l'Auditorat militaire de garnison de Goma, illustrent cette thèse de l'impunité.

¹² Le Colonel Chuma Balumisa, Commandant de la 2^{ème} Zone opérationnelle des opérations Amani Leo est sous le coup d'une enquête pré-juridictionnelle au motif d'activités lucratives en période de guerre. Une source locale a indiqué que, lors d'une rencontre de négociation de la paix avec les FDLR/Maï Maï dans la forêt de Walikale en juillet 2010, les chefs rebelles conversaient avec des téléphones Thuraya avec certaines autorités militaires et administratives au niveau territorial et provincial sans crainte de se faire découvrir et de révéler leurs affinités.

¹³ Voir la lettre datée du 23 novembre 2009 adressée au président du Conseil de sécurité par le comité du conseil de sécurité créé par la Résolution 1533 (2004) concernant la RDC.

¹⁴ Au moment de lancer les opérations à Kilambo suite aux incidents du 24 juillet 2010 attribués à la coalition Maï Maï Cheka et FDLR, le Lieutenant Colonel Mboneza aurait refusé de déployer ses troupes pour combattre l'ennemi. Par ailleurs il se retirera du front et emportera avec lui des militaires et les armes, abandonnant sur les lieux son chef de Secteur opérationnel, le Colonel Chuma. Cet incident illustrerait ses affinités avec les groupes rebelles. Le Lieutenant Colonel Mboneza a été arrêté le 12 août à l'aéroport de Goma. Le Général Bosco Ntaganda, présent lors de l'arrestation, aurait vivement protesté contre celle-ci. Le 12 août 2010, une compagnie non identifiée d'au moins 50 militaires des FARDC (ex-CNDP) fortement armés de lance-roquettes, de mitraillettes, de mortiers RPG.50 et 80, se sont rendus à l'Auditorat militaire de garnison de Goma où le Colonel Mboneza était gardé. Les militaires des FARDC ont encerclé l'Auditorat militaire de garnison, bloqué toutes les voies d'accès, et sous menace des armes, ont libéré du cachot par la force le Lieutenant Colonel Mboneza. Le Commandement des opérations Amani Leo a mis en place une « Commission de discipline » suite à cette évasion. En attendant la décision de la commission, le Lieutenant Colonel Mboneza a été suspendu de ses fonctions.

déployée dans la région après le départ des FARDC, comme cela devrait être le cas en référence au processus de stabilisation des zones anciennement sous contrôle des bandes armées. Par contre, il est admis que, si les troupes des FARDC avaient été en place, leur présence aurait dissuadé les éléments de la coalition à lancer des attaques sur les 13 villages.

15. La vulnérabilité et le désarroi de la population civile face aux facteurs indiqués ci-haut a encouragé non seulement un engouement des populations pour la mise en place des groupes locaux d'auto-défense¹⁵, mais aussi une propension à négocier régulièrement la paix avec les bandes armées les plus influentes dans ces zones contre le paiement d'une taxe de sécurité¹⁶.
16. Dans le cadre de la rotation des troupes militaires de la MONUSCO, le COB de Kibua, dont la zone de compétence couvre les villages attaqués par la coalition des groupes armés, aurait reçu, les 27 et 28 juillet 2010¹⁷, environ 80 hommes nouvellement déployés. Ces derniers n'ont pas reçu de formation spécifique en matière de protection de civils et d'interaction avec les communautés dans le contexte de la RDC. Le COB n'était pas doté d'un « *Community Liaison Interpreter (CLI)*¹⁸ » au moment de l'attaque. Une à deux fois par semaine, les casques bleus positionnés à Kibua mènent des patrouilles diurnes vers l'est et l'ouest de Kibua. Avant les attaques, aucune patrouille nocturne n'a été menée sur la zone de compétence du COB à Kibua, alors que de l'avis de la population, les attaques et autres exactions des groupes armés interviennent pendant la nuit. Les casques bleus à Kibua font face à des contraintes opérationnelles qui limitent les capacités de collecte d'information et d'intervention, telles que le manque de logistique militaire, l'absence de réseau téléphonique, le délabrement et l'insécurité sur les routes, les longues distances entre les villages et l'enclavement de la zone. Les casques bleus de la MONUSCO à Kibua n'avaient également pas une connaissance spécifique des mécanismes de dissuasion, ainsi que des méthodes proactives de protection qui auraient pu maximaliser leur capacité d'intervention lors de l'attaque.

IV. Déroulement des faits et identification des responsables

17. Sur la base des témoignages recueillis par l'équipe et de la vérification des informations collectées auprès de différentes sources, l'équipe peut conclure que, du 30 juillet au 2 août 2010, une coalition¹⁹ d'éléments Maï Maï Cheka, des FDLR, ainsi que des éléments armés du Colonel Emmanuel Nsengiyumva, en provenance d'Irameso, situé à 40 km environ au

¹⁵ Selon certaines sources locales, en l'absence des forces gouvernementales, plusieurs enfants des villages sur l'axe Mpopi-Kibua auraient été identifiés pour repérer les groupes armés dans la brousse. Une demande officielle de formation et d'équipements en armes des troupes d'auto-défense serait en gestation dans plusieurs villages.

¹⁶ Chaque mois, des délégués de chaque village se rendent dans la forêt pour négocier la paix avec les FDLR. Le mois dernier, les FDLR ont fait parvenir un message demandant le paiement d'une taxe de sécurité évaluée à 150 dollars américains par village. Le 1^{er} septembre 2010, certains délégués de villages se sont retrouvés à Luvungi pour aller faire le versement aux Maï Maï/FDLR dans la forêt.

¹⁷ Soit exactement deux jours avant l'attaque de la coalition. L'effectif d'un COB est de 80 militaires au maximum.

¹⁸ Les CLI sont des civils congolais déployés dans les bases militaires pour faciliter le travail des militaires de la MONUSCO en servant d'interface entre les communautés locales et les militaires dans la perspective de mieux assurer leur protection. Avant leur déploiement, ils ont reçu une formation menée conjointement par le BCNUDH et la section des affaires civiles de la MONUSCO.

¹⁹ Certaines sources locales ont indiqué la tenue d'une réunion dans la forêt de Walikale en juin 2010 pour formaliser cette alliance.

nord de Kibua, et rassemblant au moins 200 combattants, a systématiquement attaqué les civils dans 13 villages situés sur une distance de 21 km sur l'axe Kibua-Mpofi, territoire de Walikale, province du Nord-Kivu.

18. Cette coalition de rebelles était menée par le Colonel Mayele, natif du village de Kembe, sur l'axe Mpofi-Kibua dans le groupement d'Ihana et chef d'Etat-major du groupe Maï Maï Cheka. Plusieurs sources ont affirmé que deux officiers des FDLR nommés respectivement « Bravo » et « Lionceau » auraient été parmi les assaillants. Ces deux officiers seraient connus par la population locale car ils auraient résidé à Kibua de 1996 jusqu'au lancement de l'opération « Umoja Wetu » en 2009. Ils appartiendraient à la faction des FDLR de Sadiki Soleil²⁰ et auraient établi leurs bases respectivement à Chalingwangwa et Maningwi près de Mutongo, chef-lieu du groupement d'Ihana. D'autres sources crédibles ont identifié des éléments du Colonel Emmanuel Nsengiyumva parmi les assaillants opérant au village de Kembe, ce qui impliquerait également sa responsabilité.
19. Pendant quatre jours, les assaillants armés d'AK47, de grenades et de machettes, ont sillonné les 13 villages²¹ situés sur cet axe en commençant par le village de Bunangiri situé à quelques quatre kilomètres de Mpofi et en progressant vers Kibua. Les éléments de la coalition se sont scindés en groupe de 2, 3 et 6 personnes. Certains passaient par la forêt pour rejoindre les villages pendant que les autres utilisaient des véhicules extorqués afin de se mouvoir librement sur l'axe. Profitant de la grande circulation des biens en raison de la tenue du marché à Kibua le 30 juillet, ils ont barricadé les routes dans les villages de Kembe, Tweno et Nsindo jusqu'au 1^{er} août, pour empêcher la circulation des personnes et piller les marchandises des commerçants. Ensuite ils ont pris le contrôle de la colline de Bunangiri, le seul endroit à partir duquel il est possible d'émettre ou de recevoir une communication téléphonique dans la zone. Les assaillants ont par la suite établi une base de relai dans le village de Kembe. Cette tactique des assaillants a permis le verrouillage des moyens de communication et ainsi le blocage de la propagation des informations sur les attaques.
20. Les assaillants sont arrivés par surprise dans les villages et ont indiqué que leur présence était motivée par les besoins de sécurité de la population. Certains chefs et notables ont ensuite instruit les femmes de faire la cuisine pour les rebelles. C'est alors que les assaillants se sont subitement dirigés vers les maisons et ont entamé les viols et les pillages. Pendant qu'un groupe pillait et violait, un autre en embuscade à l'orée de la forêt interceptait les fuyards et procédait à des viols et/ou des enlèvements. Certaines attaques ont eu lieu en journée, mais la majorité est intervenue pendant la nuit.

²⁰ Il existe plusieurs factions au sein des FDLR, notamment les FDLR-RUD, les FDLR FOCA sous le commandement du Général Sylvestre Mudacumura et les FDLR Sadiki Soleil contrôlant le territoire de Walikale, notamment sur l'axe Mungazi jusqu'à Kishanga, à environ 11 km à l'est de Kibua.

²¹ Bunangiri, Kembe, Tweno, Ruvungi, Bunyampiri, Chobu, Bitumbi, Rubonga, Kasuka, Ndorumo, Brazza, Kitika et Nsindo. Une carte du territoire de Walikale figure en annexe 1 du présent rapport.

V. Violations des droits de l'homme

5.1. Viols et autres violences sexuelles

21. A la lumière des témoignages concordants recueillis, l'équipe est en mesure de conclure qu'au moins 303 civils ont été victimes de viol, parmi lesquels 235 femmes, 13 hommes et 52 filles et 3 garçons. Ce nombre pourrait s'accroître dans la mesure où plusieurs autres personnes ne se sont pas fait connaître en raison du poids des coutumes locales et du risque de rejet et d'abandon par leurs communautés. Par ailleurs, la moitié de la population est toujours réfugiée dans la forêt et parmi elle figureraient également des victimes de viol.
22. Selon les témoignages des chefs coutumiers et des victimes rencontrées, le prétexte de la recherche des minerais et du ravitaillement des FDLR serait une fausse justification des attaques. Pour eux, il s'agissait d'une expédition punitive visant à l'assujettissement des communautés résidant sur cet axe, considérées comme des « traîtres », car sympathisant avec les forces gouvernementales. Pour mieux les punir, les groupes armés auraient décidé de marquer à jamais leurs esprits par des actes hautement humiliants et c'est ainsi que les viols massifs auraient été planifiés. Selon les traditions locales des ressortissants de l'ethnie Nianga²², « *Il vaut mieux être mort que d'être victime d'un viol commis par les FDLR²³ et leurs alliés, car ce viol constitue la pire des humiliations humaines* ».
23. Presque toutes les victimes ont été violées par les assaillants en groupe de 2 à 6 personnes, quel que soit leur état physique et leur âge. Les assaillants faisaient tomber les victimes au sol. Un des assaillants immobilisait la victime en tenant la poitrine et les bras, le second neutralisait les jambes et le troisième violait la victime, et ce à tour de rôle. Avant l'acte sexuel proprement dit, les assaillants introduisaient leurs mains dans les vagins des victimes prétextant chercher de l'or ou de l'argent²⁴ et après la fouille, ils essuyaient leurs mains sur les visages de leurs victimes. Certains viols ayant eu lieu dans la forêt et sous la pluie, plusieurs femmes ont été mordues par des serpents pendant l'acte sexuel.
24. Les villages de Luvungi et de Lubonga auraient été les plus touchés. Dans la nuit du 30 au 31 juillet 2010, dans un quartier du village de Lubonga nommé Chobu, les hommes ont passé la nuit dans la forêt, craignant d'être enlevés et d'être soumis au port forcé des biens pillés par les assaillants. Alors que les hommes avaient laissé leurs femmes et leurs enfants au village, les assaillants ont encerclé le quartier et ont violé systématiquement les femmes et les enfants résidant dans chacune des 40 maisons dudit quartier.

²² Ethnie autochtone et majoritaire au sein des communautés vivant sur ledit axe. Il y a d'autres ethnies minoritaires telles que les Chi, généralement des travailleurs dans les mines et dealers de minerais. L'équipe a noté des antagonismes entre ces deux ethnies, les premiers étant généralement pro-gouvernementaux, alors que les seconds auraient une sympathie pour les bandes armées.

²³ Lors de cette attaque, les combattants des FDLR étaient beaucoup plus nombreux que ceux des autres groupes armés de la coalition.

²⁴ Plusieurs témoignages ont confirmé cette pratique. Les commerçants hommes et femmes, ainsi que ceux qui travaillent dans les carrières minières enroulent soigneusement leur argent et leurs pépites dans des petits mouchoirs et les cachent dans leurs parties intimes.

25. La plupart des viols auraient été commis en présence des enfants des victimes dont les âges variaient entre 1 semaine et 11 ans, et d'autres membres de la famille. Pendant les entretiens, la plupart des victimes transpiraient et pleuraient. Une assistance post-traumatique serait nécessaire pour toutes les victimes et leurs familles²⁵.
26. Une centaine de victimes de viol demeurait dans l'attente de médicaments trois semaines après les événements. Ces victimes se sont rendues dans les centres de santé et ont subi des examens médicaux basiques, mais n'ont reçu que du paracétamol faute de médicaments appropriés. Elles sont ensuite retournées dans leur village et attendent d'être rappelées par les infirmiers pour une offre gratuite de médicaments. Certes, IMC a fait un don de médicaments par deux fois au centre de santé de Lubonga, mais le stock a rapidement été épuisé en raison du nombre sans cesse croissant des victimes. Par ailleurs ces dernières n'ont subi aucune analyse médicale relative aux maladies sexuellement transmissibles, dont le HIV.

5.2. Pillages, enlèvements, travaux forcés et autres violations des droits de l'homme

27. Au cours des attaques entre les 30 juillet et 2 août 2010, au moins 923 maisons ont été pillées et vidées de leurs biens. Au moins 42 boutiques situées dans les différents villages ont également été vidées de leurs produits par les assaillants. Ces derniers pillaient, soit d'une manière collective selon leur appartenance rebelle (Maï Maï Cheka, Colonel Emmanuel et FDLR), soit d'une manière individuelle. Les biens pillés étaient très souvent rassemblés dans un lieu au centre du village près du centre commercial et répartis en trois. Chaque partie était par la suite transformée en colis dont le poids variait entre 40 et 70 kg. Dans certains villages tels que Luvungi, des personnes n'ont pu conserver que les vêtements qu'elles portaient le jour de l'attaque. Depuis les attaques, la population dans sa majorité passe la nuit à même le sol et sans couverture et n'a plus d'ustensiles pour faire la cuisine.
28. Le 2 août 2010, à Kembe, des éléments de la 25^{ème} Brigade des FARDC en provenance de Kashebere, sous le commandement du Major Ekofo, ont été impliqués dans des actes de pillage, d'extorsion de biens des civils et de travaux forcés sur deux mineurs. Le BCNUDH a également partagé ces informations avec l'Auditeur de la Cour militaire opérationnelle de Goma qui s'est engagé à suivre l'affaire.
29. Pendant les attaques, au moins 116 personnes auraient été enlevées et soumises à des travaux forcés, parmi lesquelles au moins 15 mineurs. Aussitôt, après leur entrée dans les villages, les assaillants interpellaient ceux qui tentaient de prendre la fuite sur leur chemin ou dans les maisons qu'ils pillaient et les enfermaient dans des huttes. Ces derniers y restaient captifs pendant près d'une journée entière. Ensuite ils étaient soumis par force au port sur la tête de lourds colis à destination des camps des rebelles situés à au moins 40 km dans la forêt au nord de l'axe Kibua-Mpofi. A partir de chaque village attaqué, des colonnes de porteurs sous le contrôle des assaillants, prenaient la route de la forêt en direction d'Irameso, siège indiqué

²⁵ La communauté humanitaire de Goma, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), IMC ont déployé des infirmiers et des psychologues sur l'axe attaqué en vue de suivre médicalement les victimes. Cependant, compte tenu du nombre important des victimes, il y a lieu que ces mesures soient renforcées et que des cliniques mobiles soient installées dans chaque village. Cette proposition a été faite lors d'une réunion du « cluster protection » et des initiatives sont en cours pour étudier leur faisabilité et exécution.

de la coalition et situé à deux jours de marche de Kibua et ses environs. En cours de route, la majorité des personnes enlevées a réussi à s'enfuir profitant des moments d'inattention des assaillants, alors que le reste, ayant transporté les biens pillés jusqu'à destination, aurait été séquestré. Les personnes enlevées restantes se seraient par la suite toutes évadées et seraient rentrées dans leurs villages respectifs situés entre six heures et deux jours de marche.

30. Parmi les personnes enlevées, au moins 15 ont été victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. A titre d'exemple, un homme souffrant de malaria a été contraint de porter un lourd colis jusqu'à Irameso situé à environ 40 km du village Luvungi et a reçu des coups de fouet à chaque fois qu'il souhaitait se reposer. A son retour à Luvungi le 3 août 2010, il a été interné d'urgence au centre de santé du village. Pour forcer et accélérer la progression des victimes dans la forêt, les assaillants frappaient les captifs sur la nuque et le dos avec des cordes, des crosses d'armes ou des bâtons.

VI. Réponse des autorités congolaises, de la MONUSCO et des partenaires humanitaires

6.1. Les autorités congolaises

31. Le 1^{er} août 2010, les FARDC ont déployé d'urgence deux unités des FARDC en provenance de Walikale et de Mungazi à Kashebere pour se positionner à Mpofi et à Kibua dans la perspective de déloger les assaillants. Une autre unité motorisée de la 25^{ème} Brigade indépendante des FARDC en provenance de Kashebere a été déployée sur ledit axe le 2 août 2010 dans l'après-midi en vue de rouvrir l'axe Kibua-Mpofi bloqué par endroits par les assaillants depuis le 30 juillet 2010. Le 1^{er} août 2010, vers 6 heures du matin, l'unité des FARDC basée à Mpofi a progressé vers Kembe. Selon un officier des FARDC rencontré à Mpofi, les affrontements qui s'en sont suivis auraient fait huit morts du côté des assaillants. Le 1^{er} août 2010, le commandant du COB de la MONUSCO à Kibua aurait initié une rencontre avec le commandant de l'unité des FARDC déployée à Kibua en vue de planifier des patrouilles conjointes MONUSCO/FARDC sur l'axe attaqué. Lors de la patrouille de militaires du COB sur l'axe Kibua-Mpofi le 2 août 2010, un officier des FARDC en civil les accompagnait. Les FARDC déployés à Kibua et Mpofi n'ont cependant pas adressé une demande formelle de soutien aux militaires de la MONUSCO à Kibua pour repérer et démanteler les éléments de la coalition de rebelles.
32. La Police nationale congolaise (PNC) est présente sur l'axe attaqué et des postes de police sont situés à Luvungi et à Kibua. Les effectifs de ce corps se réduisent à une dizaine d'éléments avec à leur disposition un fusil AK 47 pour chaque poste. Leur rôle est insignifiant en matière de sécurisation des populations civiles compte tenu des moyens limités mis à leur disposition. Selon les chefs locaux, la PNC est « *la première à prendre la poudre d'escampette en cas d'attaque des rebelles* ».
33. De multiples initiatives sont en cours au niveau provincial pour procurer une assistance judiciaire aux victimes de viol et d'autres violations des droits de l'homme. Cependant, comme les auteurs présumés appartiennent aux bandes armées, vivent très loin dans la forêt et sont difficilement identifiables, il est fort probable que ces derniers ne soient pas arrêtés.

La responsabilité des chefs de ces bandes armées devrait être admise pour les faits commis par leurs subalternes. Même dans cette assertion, il serait difficile d'identifier et d'arrêter les commandants auteurs présumés de ces attaques.

6.2. La MONUSCO

34. Au moment de l'attaque, le COB de la MONUSCO à Kibua n'avait pas de CLI. Il n'avait qu'un seul interprète congolais, une ambulance et deux jeeps. Ses 80 casques bleus récemment déployés sans avoir reçu une formation spécifique sur la protection des civils et les bonnes pratiques en la matière avaient une connaissance réduite du milieu, du contexte et des groupes armés en présence. Par ailleurs, d'autres contraintes opérationnelles²⁶ ont limité sa capacité d'intervention. Ce n'est que le 13 août 2010, lorsque la mission de protection conjointe a été déployée sur l'axe attaqué, que les informations sur les viols massifs et autres violations des droits de l'homme ont été confirmées.
35. Dans la soirée du 30 juillet 2010, l'adjoint au chef du groupement d'Ihana résidant à Kibua aurait commencé à recevoir des informations sur les attaques qui avaient débuté. Le jour suivant, les chefs des villages de Brazza et le délégué du village de Lubonga auraient fait le déplacement à Kibua pour lui faire un compte rendu de la situation. Au plus tard dans la matinée du 1^{er} août 2010, l'adjoint du chef de groupement aurait informé les militaires du COB de la MONUSCO situé à Kibua de l'attaque de la coalition sur les populations civiles dans la zone et aurait rapporté les allégations de pillage et de viol²⁷. Ce même jour, en fin de matinée, le COB aurait mené une patrouille sur l'axe Kibua-Bunyampuri suivie d'une autre patrouille menée le 2 août 2010 sur l'axe Kibua-Mpofi. Comme la population était encore réfugiée dans la forêt et les villages vidés de leurs habitants, les militaires du COB n'ont pas pu corroborer les faits et évaluer l'ampleur de la situation suite aux patrouilles menées les 1^{er} et 2 août 2010.
36. L'équipe précédente du COB organisait des réunions de sécurité tous les lundis. Les chefs de village et leurs notables y étaient invités, ainsi que les FARDC et la PNC. Aucune réunion de ce type n'a par contre eu lieu au cours du mois d'août 2010²⁸. Le commandant du COB aurait plutôt tenu quelques réunions bilatérales avec l'adjoint au chef de groupement qui était chargé à son tour de relayer les informations échangées aux chefs de localités et de villages. Les populations rencontrées dans les villages attaqués ont manifesté leur mécontentement face à l'interaction très limitée des casques bleus avec elles lors des patrouilles, ce qui a réduit la possibilité de collecter promptement les informations sur les besoins en matière de protection et sur les exactions commises par les groupes armés. Avec le soutien du CLI arrivé à Kibua le 25 août 2010, le COB s'est familiarisé progressivement avec les bonnes pratiques en matière de protection des civils et aurait tenu une réunion de sécurité élargie le 3 septembre 2010.

²⁶ Le manque de logistique militaire, l'absence de réseau téléphonique, le délabrement et l'insécurité sur les routes, les longues distances entre les villages et l'enclavement de la zone.

²⁷ L'adjoint au chef de groupement semblait imprécis et confus sur les dates. Des témoignages de certains chefs de localités indiquaient que le COB aurait été saisi le 31 juillet 2010 et aurait promis de lancer une patrouille sur l'axe le lendemain 1^{er} août 2010. Un chef de localité aurait accompagné le chef de groupement au COB le 1^{er} août dans la matinée.

²⁸ Selon le commandant du COB, cela est dû aux contraintes opérationnelles.

37. Les civils de la zone attaquée ont le sentiment que les casques bleus sont réticents à prendre des mesures pour les protéger en cas d'attaque. Un manque manifeste de confiance existe entre les casques bleus de Kibua et les civils, ce qui aurait pu justifier le retard accusé par les militaires du COB pour vérifier et corroborer les informations disponibles sur les attaques de la coalition sur les civils. Jusqu'au moment où se déroulait la mission de l'équipe²⁹, la plupart des villages n'avaient vu les casques bleus de la MONUSCO que dans leurs véhicules lors des patrouilles diurnes et rarement au cœur des villages³⁰ pour s'entretenir avec la population civile.
38. Suite à l'augmentation des activités des groupes armés dans les territoires de Walikale et de Masisi générant des violations massives des droits de l'homme et accroissant l'insécurité au sein de la population civile, la MONUSCO a lancé le 1^{er} septembre 2010, dans les zones de Pinga, Kibua et Walikale au Nord-Kivu l'opération « *Shop Window* » dans le but de rassurer la population et de démontrer son engagement à utiliser toutes les ressources à sa disposition pour remplir son mandat de protection.

6.3. Les partenaires humanitaires

39. L'ONG IMC offre régulièrement une assistance en médicaments aux centres de santé de Lubonga et de Mpofi. Alertés par le centre de santé de Lubonga, les responsables de cette ONG, accompagnés de psychologues et d'infirmiers, ont tenu une première réunion d'urgence à Luvungi le 6 août 2010. La majorité des chefs de villages attaqués y ont participé et ont fait un compte rendu de la situation humanitaire et des exactions commises dans leurs villages respectifs par les rebelles. A cette date, bien que le centre de santé de Lubonga ait enregistré quelques victimes de viol, l'ampleur des allégations de viol demeurait imprécise parce que une grande partie des populations étaient encore cachées dans la brousse et n'ont commencé à en sortir que vers le 9 août 2010. Le Comité international de la Croix-Rouge et l'ONG Solidarités auraient également participé à cette réunion, au terme de laquelle un premier lot d'antibiotiques pour les victimes de viol aurait été offert au centre de santé de Lubonga.
40. Le 9 août 2010, IMC reviendra d'urgence sur cet axe à la demande du centre de santé de Lubonga débordé par les victimes de viol et en manque critique de médicaments. A la date du 9 août 2010, le centre de santé de Lubonga avait enregistré 55 cas de viol. Les responsables de l'ONG IMC n'ont pas rencontré les casques bleus du COB pour les informer de la gravité des attaques. Les militaires du COB en patrouille admettent avoir aperçu ce même jour un véhicule de IMC à Lubonga, mais ils ne se sont pas parlés. Le véhicule d'IMC est retourné à Walikale sans s'arrêter à Kibua. Depuis lors, l'enregistrement du nombre de victimes de viol n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure que les civils retournaient progressivement dans les villages.

²⁹ Du 25 août au 2 septembre 2010.

³⁰ Plusieurs chefs de localités notamment à Bitumbi, Brazza, Chobu, Bunangiri et Buyampiri ont indiqué à l'équipe que c'est la première fois qu'ils voyaient les militaires de la MONUSCO dans leurs villages respectifs en train de parler à la population.

41. A ce jour, aucune autorité centrale, provinciale ou territoriale de la RDC n'aurait rendu visite aux victimes, en dehors du commandant de la 211^{ème} Brigade des FARDC en provenance de Kashebere et de son supérieur hiérarchique, qui ont visité les populations conjointement avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Meece, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Khare, et la Chef du Bureau de la MONUSCO à Goma lors de leur visite sur les lieux le 1^{er} septembre 2010.

VII. Conclusions et recommandations

42. Entre les 30 juillet et 2 août 2010, des éléments des FDLR, des Maï Maï Cheka et du Colonel Emmanuel Nsengiyumva se sont rendus coupables de graves abus des droits de l'homme à l'encontre de civils dans 13 villages sur l'axe Kibua-Mpofi, territoire de Walikale, Nord-Kivu. A la lumière des informations recueillies à ce jour, le BCNUDH est en mesure d'établir qu'au moins 303 civils ont été victimes de viol, parmi lesquels 235 femmes et 52 filles et 3 garçons, et 13 hommes et qu'au moins 923 maisons et 42 boutiques ont été pillées et 116 civils enlevés et soumis à des travaux forcés.

43. Face à ces graves abus, les autorités congolaises ne sont pas en mesure de diminuer la capacité de nuisance de ces groupes armés, ni d'en poursuivre les auteurs en justice, ce qui favorise davantage l'impunité qui persiste à leur encontre. L'affairisme de certaines forces gouvernementales, composées en partie d'anciens combattants issus de groupes armés mal préparés et mal intégrés, autour des zones ayant des sites miniers et leur complicité avec les chefs des groupes armés exposent davantage la population civile déjà extrêmement vulnérable.

44. La MONUSCO a, quant à elle, fait face à certaines contraintes opérationnelles qui ont limité sa capacité d'intervention et la prompt collection d'informations lors des attaques menées par la coalition d'éléments armés sur l'axe Kibua-Mpofi.

45. Aussi le BCNUDH recommande :

Aux autorités de la RDC :

- De déployer immédiatement les forces gouvernementales de défense et de sécurité bien entraînées et disciplinées sur ledit axe afin de protéger la population civile étant donné la persistance des menaces et les rumeurs d'une nouvelle attaque par des groupes armés dans la zone ;
- D'enquêter sur les agissements des FARDC qui n'ont pas assuré la sécurisation de la région affectée probablement en raison de leur affairisme autour des sites miniers et de leur collaboration éventuelle avec les bandes armées qui y sont présentes, contrairement aux ordres donnés par la hiérarchie militaire FARDC ;
- De désenclaver la zone en y améliorant les moyens de communication, tels que le réseau téléphonique et les routes et en y favorisant l'installation de radios communautaires ;
- De faciliter l'accès des partenaires humanitaires dans les zones affectées par les rebelles afin de pouvoir accéder aux victimes et leur apporter des soins d'urgence.

A la MONUSCO :

- De prévoir une formation permanente aux militaires de la MONUSCO sur leur mandat, ainsi que sur la protection des civils et les bonnes pratiques en la matière ;
- De définir, de clarifier les tâches de chaque COB et «*Temporary Operational Base*» (TOB) en matière de protection de civils et leur donner les moyens, les outils et les équipements nécessaires pour mieux assurer leurs mandats ;
- De doter toutes les bases des casques bleus de la MONUSCO de CLI en nombre suffisant, afin que les communautés locales puissent mettre en place des mécanismes d'alerte en cas d'attaques ou de menaces d'attaques ;
- De mener des enquêtes complémentaires sur les points non élucidés du présent rapport et d'apporter le soutien nécessaire au gouvernement congolais dans ses efforts d'enquête et de poursuites judiciaires des présumés auteurs de ces attaques.

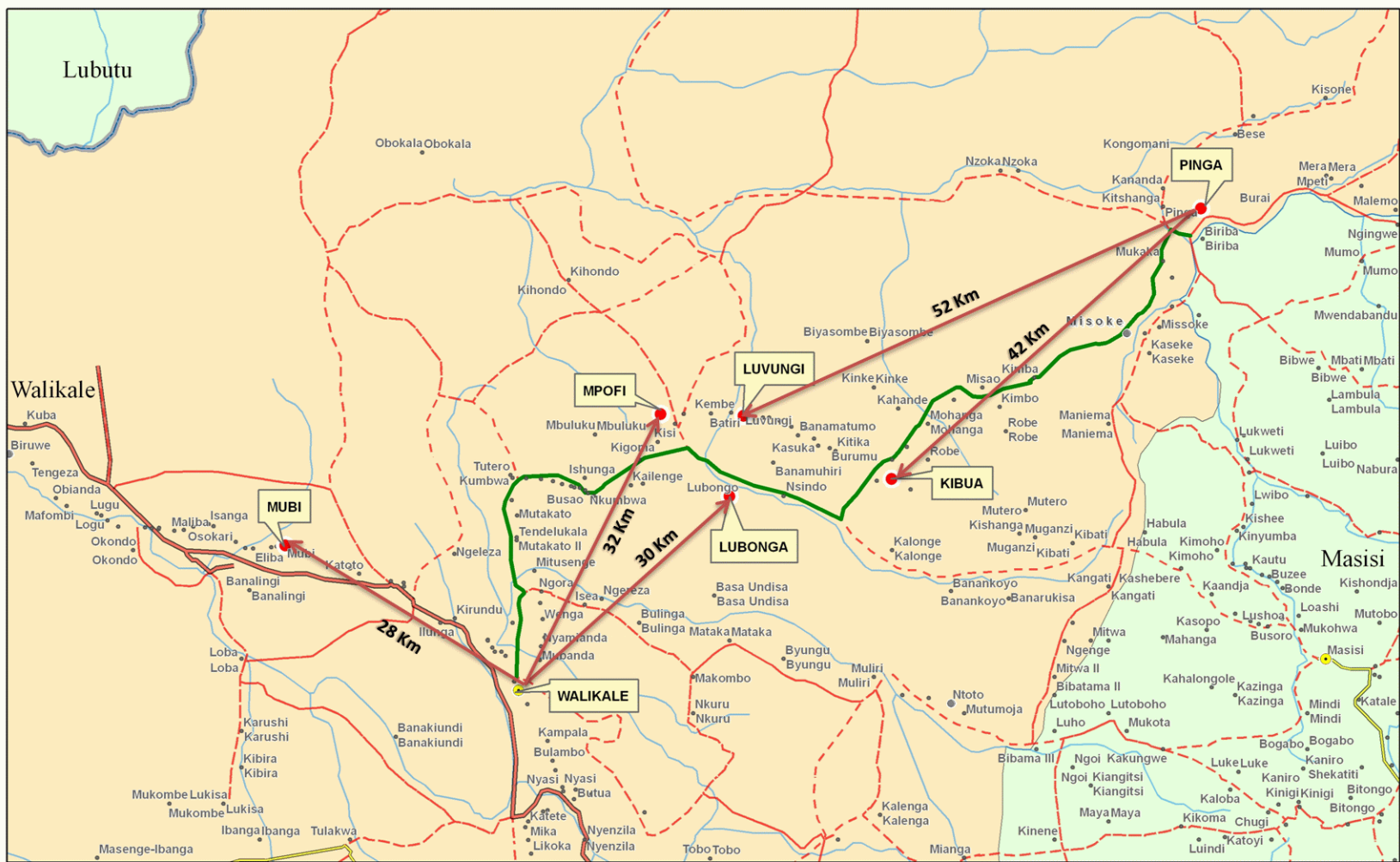
Aux partenaires humanitaires :

- De prévoir une assistance médicale adéquate pour toutes les victimes de viol, notamment une assistance psychologique pour les victimes et leurs familles, et des tests de dépistage des maladies sexuellement transmissibles ;
- D'apporter une assistance humanitaire aux victimes qui ont entièrement été dépouillées de leurs biens.

A la communauté internationale :

- D'apporter l'appui nécessaire aux autorités congolaises afin qu'elles interpellent et poursuivent les responsables des groupes armés impliqués dans ces violations graves des droits de l'homme ;
- D'apporter aux autorités congolaises l'appui nécessaire pour réglementer l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que de lutter contre la militarisation des carrières minières et l'affairisme de certaines autorités qui ont un impact négatif sur les efforts conjoints de la MONUSCO et des FARDC pour la protection des civils.

Annexe I : Carte du territoire de Walikale



Compiled By GIS Unit, MONUSCO Kinshasa
 Date: September 2010
 MXD: DRAFT
 QA:

WALIKALE - PINGA ROAD

Sources of data: -VMap Level 0 Data
 -Other Sources
 Coordinate System: Geographic; DATUM: WGS 1984

1:1,000,000



Disclaimer: This product is confidential and exclusive property of United Nations MONUSCO. It should neither be disseminated nor sold outside MONUSCO. This product is designed for MONUSCO operational requirements. The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.